



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 7 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Rolande DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Monique DINET, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMMET, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 31 mars	Jeudi 31 mars	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-03-25 Location du bâtiment relais des Chauffeurs à delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2015-09-13 du 10 décembre 2015

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été, à plusieurs reprises, sollicitée par des entreprises pour la location de cellules dans le bâtiment relais artisanal récemment achevé sur la Zac des Chauffeurs à Delle.

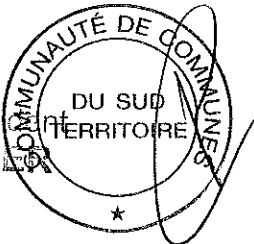

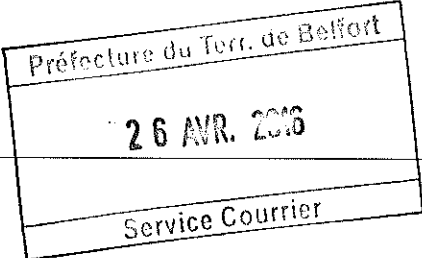
La surface totale du bâtiment est de 1 200 m² divisible en 4 cellules modulables de 300 m² chacune.

Deux porteurs de projet, intéressés chacun par une cellule de 300 m², étudient actuellement avec les services de la CCST les différentes modalités d'installation dans le bâtiment en fonction de leur besoin.

Le montant annuel du loyer est fixé à 72 000 euros HT pour l'ensemble du bâtiment, soit 18 000 euros par cellule de 300 m², soit un montant de 60 euros HT/m²/an augmenté de la T.V.A. Ce prix de location apparaît conforme aux prix pratiqués dans le Territoire de Belfort.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'approuver la proposition du montant du loyer soit 72 000 € HT/an (soixante-douze mille euros) augmenté de la T.V.A pour l'ensemble du bâtiment, soit 18 000 € HT/an par cellule (dix-huit mille euros).**
- **d'opter à l'assujettissement à la TVA pour les loyers, dans le cadre de l'opération commerciale,**
- **d'engager toutes démarches pour la commercialisation et la location du bâtiment,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision, notamment les baux commerciaux et baux de courte durée (baux dérogatoires ou précaires).**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 AVR. 2016 Et publication ou notification le 26 AVR. 2016</p> <p>Le Président, Le Vice-Président Pierre OSER</p> 	<p>Le Président,</p>  <p>Le Vice-Président Pierre OSER</p> 
---	---